

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Mise à jour au 1er janvier 2018

FRAIS DE TRANSACTION TTC

Entremise et négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Rémunération forfaitaire de 5.000 € TTC sur les biens inférieurs à 49 999 euros
Rémunération forfaitaire de 6.000 € TTC sur les biens entre 50 000 euros et 79 999 euros
Rémunération forfaitaire de 7.000 € TTC sur les biens entre 80 000 euros et 99 999 euros
7 % sur les biens entre 100 000 euros et 200 000 euros
6 % sur les biens entre 200 001 euros et 300 000 euros
5 % sur les biens entre 300 001 euros et plus

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur
(la rémunération TTC sera à la charge de l'acquéreur ou du vendeur conformément au mandat)
« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

FRAIS DE LOCATION TTC

*Location à usage privé
(selon LOI ALUR décret du 15/09/2014)*

Pour le locataire :

✓ Visite, dossier et rédaction bail 10€ TTC /m. - état des lieux 3€ TTC /m2

Pour le bailleur :

✓ Visite, dossier et rédaction bail 10€ TTC /m. - état des lieux 3€ TTC /m2

LOCATION EXCLUE DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Locaux commerciaux ou professionnels (bail précaire ou 3/6/9)

✓ 15% du loyer annuel HT et HC à la charge du Bailleur
✓ 15% du loyer annuel HT et HC à la charge du Preneur

FRAIS DE GESTION

Gérance locative

✓ Honoraires de gestion locative : 7 % HT des loyers charges comprises
Visite, dossier et rédaction bail 10€ TTC /m² - état des lieux 3€ TTC / m²